



## Déclaration du SNUipp-FSU 11

CAPD du jeudi 21 juin 2016

Madame la Directrice académique,

Le groupe de travail qui s'est tenu hier, lundi 20 juin, a permis d'établir une première liste d'affectations, à titre provisoire, de collègues restés sans poste à l'issue du mouvement départemental, dans la transparence et l'équité, comme le revendique le SNUipp.

Nous tenons à remercier les personnels de la DIPER pour le travail effectué lors des opérations du mouvement 2016 et des groupes de travail, pour leur disponibilité, ainsi que pour les échanges fructueux que nous avons eus.

Le SNUipp-FSU déplore le faible nombre de postes vacants proposés (92), au vu des 144 personnels sans poste. En effet, 46 collègues resteront en attente d'un poste et n'auront leur affectation à TP que très tardivement, fin août. Cette situation délicate se répète une nouvelle année et ne permet pas aux collègues de préparer leur future rentrée dans les meilleures conditions.

Certains enseignants souhaitent obtenir un poste RASED vacant. Aucun de ces postes n'apparaît dans la liste proposée, aucun appel à candidature n'a été lancé. Ces postes seront-ils pourvus ? La situation dans certaines zones du département est catastrophique. Le SNUipp souhaite que des moyens soient dégagés pour que des personnes formées occupent ces postes.

D'autres enseignants, TRS, se voient proposer des modalités d'affectation bien différentes selon leur circonscription. Certains collègues TRS à temps partiel ne se voient pas offrir les mêmes postes que les TRS à temps plein sous prétexte qu'elles sont à temps partiels. Tous les personnels ont le droit de postuler sur n'importe quel poste entier qu'ils soient à temps partiels ou pas, que ce soit au premier mouvement ou à la phase d'ajustement ou pour les affectations TRS. A partir du moment où il y a demande d'émission de vœux, tout enseignant doit pouvoir postuler. Dans le cas contraire, il y a discrimination.

La liste des postes prévus pour les stagiaires issus du concours spécial occitan comporte 13 supports, correspondant au nombre de postes offerts au concours. Dans la mesure où seulement 9 personnes se sont inscrites à ce concours, et que tous ne seront pas admis, comment comptez-vous compenser cet écart ? En augmentant la liste des ineat ?

Nous pensons qu'il est indispensable de laisser entrer ou sortir de notre département les collègues vivant des situations difficiles ainsi que celles et ceux qui ont renouvelé à plusieurs reprises leur demande. Le groupe de travail supplémentaire du 19 avril, piloté nationalement comme les années précédentes, à l'initiative du SNUipp, n'a permis d'améliorer la situation que de 70 enseignants. De nombreux collègues audois restent en attente de leur mutation. Les exéats de l'Aude sont différés. Ce n'est pas aux personnels de faire les frais d'une gestion à flux tendus. Il faut avoir à l'esprit que le fait de ne pas laisser les gens muter a des conséquences négatives pour le département concerné, notamment une augmentation des temps partiels, ou des mises en disponibilité.

Le SNUipp-FSU se réjouit que la circulaire DIF soit parue et que plusieurs collègues puissent obtenir une somme non négligeable pour couvrir une partie ou la totalité de leurs frais de formation hors Education nationale.

En ce qui concerne la question du passage à la hors classe, force est de constater que le nombre de promus augmente légèrement chaque année, 5% en 2016. Les enseignants du premier degré ne sont toujours pas à égalité avec les 7% appliqués aux enseignants du second degré. Ce pourcentage ne permet pas, de loin, à l'ensemble de nos collègues d'y accéder. Le sentiment d'injustice qui découle de cette situation est très fort dans notre profession. Le protocole PPCR prévoit que tous les fonctionnaires ayant des carrières complètes connaissent au minimum deux grades. C'est une première avancée. Reste maintenant à garantir que tous les professeurs des écoles pourront accéder à l'échelon terminal revalorisé (821) de la hors-classe.

Pour faire avancer l'école, rien ne doit se faire sans les enseignants. Au contraire, il faut leur redonner de la confiance et de la reconnaissance afin qu'ils retrouvent la fierté de bien faire leur métier. Pour transformer l'école, il faut s'appuyer sur l'expertise des enseignants, mettre en place une réelle formation initiale, une formation continue de qualité, améliorer les conditions de travail et revaloriser les salaires.

C'est pourquoi, le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, fiers de pouvoir bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves. Vraiment TOUS !

Les délégués du personnel SNUipp-FSU 11